



Affiché le 16/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Budget principal – exercice 2025 – Admissions en non-valeur

Délibération n° 25 04 06

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Considérant que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues ou lorsque les créances sont éteintes, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées,

Considérant que cette procédure correspond à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 6541 du budget principal communautaire,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes pour les exercices de 2017, 2020 à 2023 et 2025,

Vu les propositions de non-valeurs produits par le comptable public,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président chargé des finances, propose de procéder sur le budget principal communautaire 2025 à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par l'émission d'un mandat de 968,15 € au compte 6541.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal communautaire 2025 par l'émission d'un mandat de 968,15 € au compte 6541.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M-T BARRIOS BRETON**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204
06440 BLAUSSEC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALTONS
06-SNOT

AR Prefecture

006-240600593-20250414-CC250406-DE
Reçu le 16/04/2025

30000_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_006117_20250218_594249419212

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 18/02/2025
006117 SGC CAGNES-SUR-MER
30000 - CC DU PAYS DES PAILLONS

Exercice 2025
Numéro de la liste 7145580012
Type de liste : Non valeur
20 pièces présentes pour un total de 968,15

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Caisse complémentaire	2020	T-209		0,29	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-607		4,8	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-617		5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-495		7,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-519		7,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-466		15	Décédé et demande renseignement négative
Particulier	2022	T-542		15,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-551		17,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-689		17,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-485		17,6	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-638		20	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-133		25,36	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-73		27,5	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-703		10	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	T-301		37,5	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-911		57,5	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-453		65	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2022	T-701		67,5	Décédé et demande renseignement négative
Particulier	2021	T-305		88,8	Poursuite sans effet
Particulier	2017	T-270		460,8	Combinaison infructueuse d actes
				968,15	

Le responsable du SGC de Cagnes-sur-Mer,
Julien HACQUARD

